



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1564

Approbation d'une convention de partenariat établie entre la Ville de Lyon - Auditorium-Orchestre national de Lyon, la commune de Givors et les centres sociaux de Givors dans le cadre du projet DEMOS 2021-2024

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 31 MARS 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 6 AVRIL 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 MARS 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 AVRIL 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RUNEL (pouvoir à Mme LEGER), M. GIRAUT (pouvoir à M. BERZANE), M. BLACHE (pouvoir à M. OLIVER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1564 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ETABLIE ENTRE LA VILLE DE LYON - AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON, LA COMMUNE DE GIVORS ET LES CENTRES SOCIAUX DE GIVORS DANS LE CADRE DU PROJET DEMOS 2021-2024 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mars 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/1208 du Conseil municipal du 18 novembre 2021, vous avez approuvé le lancement de deux orchestres Démos Lyon Métropole coordonné par l'Auditorium – Orchestre national de Lyon pour les années 2021 à 2024:

- l'orchestre Démos Lyon métropole *Formation Presto* composé de cinq groupes d'enfants issus des territoires Politique de la ville des communes de : Saint-Genis-Laval, Givors, Villeurbanne cordes, Lyon 3-7, Villeurbanne cuivres ;
- l'orchestre Démos Lyon métropole *Formation Vivo* composé de cinq groupes d'enfants issus des territoires Politique de la ville des communes de : Vaulx-en-Velin cordes, Vaulx-en-Velin cuivres, Bron, Lyon 8, Décines-Charpieu.

Plusieurs conventions ont été approuvées dans le cadre de cette délibération du 18 novembre 2021, notamment avec la Cité de la Musique Philharmonie de Paris, et les communes de Bron et de Décines-Charpieu.

L'organisation du projet et le plan de financement correspondant ont également été approuvés, ainsi que les demandes de subvention auprès des différents financeurs.

Par délibération n° 2022/1437, des conventions complémentaires ont été approuvées avec les communes de Saint-Genis-Laval, Vaulx-en-Velin, le Syndicat mixte de gestion de l'école de musique, le centre social Saint-Jean et le centre social des Buers, la Métropole de Lyon et la Préfecture du Rhône.

Il vous est proposé dans le cadre de ce rapport d'approuver la convention avec la commune de Givors pour un montant de 5 000 € versé annuellement pour les périodes scolaires (2021-2022/2022-2023/2023-2024) pour la participation d'un groupe de 16 enfants

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de partenariat susvisée établie entre la Ville de Lyon - Auditorium-Orchestre national de Lyon et la commune de Givors - les centres sociaux de Givors est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tous documents afférents sur la base du budget prévisionnel.
- 3- M. le maire est autorisé à demander les subventions suivantes pour chaque année scolaire du projet auprès de la commune de Givors pour un montant de 5 000 € versé annuellement pour les périodes scolaires (2021-2022/2022-2023/2023-2024).
- 4- Les dépenses sont prévues aux chapitres 011 et 012 du budget annexe 07, les recettes sont prévues aux chapitres 70, 74 et 77.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET